

DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDATAIRE

Portant sur le projet de règlement suivant :

- [RÈGLEMENT 2026-390 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2018-242](#)
Consulter le règlement en cliquant sur le lien ci-dessus.

AVIS est, par la présente, donné aux personnes ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire **QUE** le projet de règlement 2026-390 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

RÉSUMÉ

Le projet de règlement no. **2026-390** a pour objet de modifier le règlement de zonage 2018-242 afin de corriger certaines ambiguïtés et de modifier des dispositions contraires.

- **DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 2026-390 SUSCEPTIBLE D'APPROBATION RÉFÉRENDATAIRE APPLICABLE À L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE**

ARTICLE 2026-390	ARTICLE 2018-242	TITRE DE L'ARTICLE MODIFIÉ	RÉSUMÉ DE LA MODIFICATION
2	75	PRODUCTION ANIMALE (A-2)	Ajout de la classe « Chenil »
3	81	ÉVACUATION DE L'EAU D'UNE PISCINE	Ajout de précision
5	90	GARAGE ET ABRI D'AUTO ATTENANTS OU INTÉGRÉS AU BÂTIMENT PRINCIPAL	Modification du texte de l'article
7	95	IMPLANTATION	Modification des dispositions d'implantation aux projets intégrés
10	101	USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS DANS LES COURS AVANT SECONDAIRE	Ajout de disposition
11	102	USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS DANS LES COURS LATÉRALES	Ajout des points 26 – vérandas et 27 - thermopompes
12	103	USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS DANS LA COUR ARRIÈRE	Modification du point 22 - réservoirs et bonbonnes de gaz
13	103		Ajout des points 28) – vérandas et 29) - thermopompes
17	111	NOMBRE DE BÂTIMENT ACCESSOIRE	Modification des dispositions du nombre de bâtiments accessoires.
18	112	SUPERFICIE DU BÂTIMENT ACCESSOIRE	Modification des dispositions de la superficie des bâtiments accessoires
19	114	DISTANCE DU BÂTIMENT ACCESSOIRE	Ajout de disposition
22	117	IMPLANTATION D'UNE PISCINE	Modification du 3 ^e paragraphe – distance de la terrasse
33	362	DISTANCE DU BÂTIMENT ACCESSOIRE	Modification des distances d'implantation
35	397	CHENILS ET REFUGES POUR ANIMAUX	Modification du point a) – distance d'établissement
36	398	ANIMAUX DE FERME COMPLÉMENTAIRE À UN USAGE PRINCIPAL	Modification de l'article

- **DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 2026-390 SUSCEPTIBLE D'APPROBATION RÉFÉRENDATAIRE APPLICABLE AUX ZONES CONCERNÉES**

ARTICLE 2026-390	MODIFICATION DE LA GRILLE DES USAGES PRINCIPAUX	ZONE	LOCALISATION DE LA ZONE CONCERNÉE	ZONES CONTIGÜES
43	La modification de la superficie minimale requise pour l'usage Habitation 4 à 6 logements (H-3) passant de 1000 mètres carrés à 850 mètres ²	104	Rue Principale # 486 à 520 (pairs), Normandie #15 à 23 (imp.) Pierre-Boucher # 175 à 190	103, 309, 402, 603 et 604
44	Le retrait des normes de logements par bâtiment minimum et maximum de la colonne Densité pour les usages principaux « Commercial léger - Vente au détail et service local (C-1) » et « Public – Service social et gouvernemental (P-4) »	404	Amédée-Côté # 150 à 170 (pairs)	107, 204 et 403
45	L'ajout de la mention « 50 » dans la colonne « Frontage (m) » de l'usage principal « Industrie légère (I-1) » ; L'ajout de la mention « 30 » dans la colonne « Profondeur (m) » de l'usage principal « Industrie légère (I-1) » ; L'ajout de la mention « 3000 » dans la colonne « Superficie (m ²) » de l'usage principal « Industrie légère (I-1) ».	628	Grande-Caroline (à l'intersection Petite-Caroline) # 1201 à 1215 (impairs)	613, 626, 627, 629, 630 et 637

Les zones contiguës peuvent être consultées sur les cartes de zonage urbain et agricole disponibles sur le site web de la municipalité.

Pour être valide, toute demande d'approbation référendaire doit :

- Indiquer clairement la disposition concernée et la zone ou le secteur de zone d'où elle provient;
- Être signée, dans le cas où il y a plus de 21 personnes intéressées dans la zone ou le secteur de zone d'où elle provient, par au moins 12 d'entre elles ou, dans le cas contraire, par au moins la majorité d'entre elles;
- Être reçue par la municipalité au plus tard 8 jours après la publication de l'avis public (**le ou avant le 29 avril 2026**).

Les dispositions qui auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Toute personne peut consulter le second projet de règlement sur le site internet de la Municipalité : www.rougemont.ca/avis-publics/ et obtenir les renseignements permettant de déterminer quelles personnes intéressées ont le droit de signer une telle demande en communiquant avec la soussignée.

Donné à Rougemont, ce 20^{ème} jour du mois d'avril 2026.


Kathia Joseph, OMA
Directrice générale & greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Kathia Joseph, greffière-trésorière de la municipalité de Rougemont certifie sous mon serment d’office que j’ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 20^{ième} jour du mois d’avril 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20 avril 2026.



Kathia Joseph, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

